

Comité de suivi
du Projet Héritage

COMPTE RENDU SYNTHÉTISÉ
RENCONTRE #21

RÉALISÉ PAR



24 avril 2023

Table des matières

1	Mot de bienvenue	3
2	Photo de groupe	3
3	Actions de suivi de la précédente rencontre.....	3
4	Avancement des travaux.....	3
5	Présentation sur les émissions atmosphériques et suivis.....	6
6	Présentation et discussion - plan d'inauguration du Parc Héritage	10
7	Bilan des activités du Comité de suivi et discussion	10
8	Suivi des signalements	13
9	Prochaines étapes / prochaine rencontre.....	13
10	Varia.....	14
11	Fin de la rencontre.....	14

Liste des annexes

Annexe I : Liste de présences.....	15
Annexe II: Ordre du jour	17

1 MOT DE BIENVENUE

Le facilitateur souhaite la bienvenue aux membres du Comité de suivi pour la 21^e rencontre du Comité.

2 PHOTO DE GROUPE DU COMITÉ

La rencontre débute avec une photo de groupe, pour souligner les cinq ans du Comité.

3 ACTIONS DE SUIVI DE LA PRÉCÉDENTE RENCONTRE

Publication de la présentation sur les ouvrages prévus dans le Parc sur le site internet du Projet Héritage

Le facilitateur mentionne que la publication a été faite et que la présentation se trouve dans la section « documentation » du site internet du Projet Héritage.

Confirmer que d'autres bornes de recharge pour voitures électriques pourront être ajoutées au stationnement dans le futur

Une personne de l'équipe de Graymont explique que le tuyau dans lequel passe les fils souterrains qui alimentent la borne électrique (double) est plein et que pour ajouter d'autres bornes, des travaux importants seraient nécessaires.

- Un membre mentionne que des subventions ont déjà été accessibles pour ce type d'initiative et que d'autres pourraient suivre à lequel une personne de l'équipe de Graymont répond que si la subvention couvre les travaux pour ajouter un tuyau contenant des fils, ce pourrait être envisageable et important.
- Un membre demande si des fils aériens pourraient être utilisés pour de nouvelles bornes à lequel une personne de l'équipe de Graymont répond que ce pourrait effectivement être le cas.
- Le facilitateur mentionne que des bornes sont également disponibles ailleurs dans la Ville de Bedford. Une membre ajoute qu'il y en a à l'aréna et au centre-ville.

4 AVANCEMENT DES TRAVAUX

Une personne de l'équipe de Graymont présente l'avancement des travaux :

Plantations - mesures en place pour la régénération

- Une membre mentionne avoir reçu des commentaires positifs de la part d'un citoyen sur le choix des arbres plantés à quoi une personne de l'équipe de Graymont mentionne que c'est WSP qui a fourni les conseils sur le choix des arbres, avec l'objectif que ces derniers représentent un milieu naturel propre à la région.
- Le taux de succès des plantations est intéressant et les clôtures pour les gibiers sont efficaces, même si elles sont peu esthétiques. Une membre répond que l'usage des clôtures est compréhensible et préférable à la perte d'arbres en raison des rongeurs et chevreuils.

Avancement des travaux - suite

- Dans l'attente de l'arrivée de l'alimentation électrique par Hydro-Québec, les travaux pour finaliser le pavillon (chalet) ont été suspendus de la mi-janvier au début mars. À l'heure actuelle, bien que les matériaux pour le pavillon aient été compliqués à obtenir, tout est en place pour finaliser les travaux dans l'échéancier prévu pour l'ouverture du parc.
- Suivant l'installation des dernières composantes, les équipements de jeux seront complétés pour une mise en service pour l'ouverture du Parc.
- Dans les aires de jeu, la surface de paillis et l'aménagement paysager avec notamment des galets restent à compléter. Les spécialistes en aménagement paysager vont également verdir le secteur avec de la tourbe.
- Durant l'année à venir, les travaux de construction de la halde se poursuivront. Comme durant les années précédentes, les travaux à proximité des résidences commenceront en septembre et dureront tout l'hiver. Les travaux s'éloigneront progressivement des résidences afin d'éviter le bruit et les nuisances pendant la saison estivale.
- Deux limites de bruit sont à respecter pour les travaux selon l'alternance entre le protocole d'exploitation et de construction. Pour ce qui est des travaux pour le Parc Héritage, la station de mesure sonore a été retirée en novembre 2022.
- Comme pour les années précédentes et ce pour la période estivale, seul le quart de jour est en opération pour l'équipe de transport. Le transport de roche vers Héritage se fera donc une ou deux journées par semaine.
- Les prochaines étapes comprennent, dès ce printemps, la mise en eau du cours d'eau de ceinture du parc. Selon les engagements pris par Graymont, le cours d'eau doit être alimenté par les eaux de pompage :
 - Un membre demande si, dans les années à venir, la colline va couvrir la conduite d'eau ce qu'une personne de l'équipe de Graymont confirme.
 - Un membre demande si le tuyau proviendra de la carrière ce qu'une personne de l'équipe de Graymont confirme.
 - Un membre demande si la mise en eau prévue signifie que l'eau qui coule actuellement n'est pas celle de la carrière à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond que c'est effectivement l'eau des précipitations et de drainage qui y circule en ce moment.
 - Un membre demande si le tuyau dans le fossé sera retiré à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond que ce sera fait. Il explique que, puisque le tuyau sera récupéré et réutilisé pour alimenter le cours d'eau de ceinture, l'équipe attendait que celui-ci soit complètement libre de glaces et du sol gelé. Le fossé sera ensuite nettoyé et les bornes de propriété seront replacées.
 - Un membre demande si l'écoulement du fossé terminera dans la canalisation ou retournera plutôt vers la carrière à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond que la pente ne changera pas et que le cours d'eau coule dans la tranchée drainante vers le cours d'eau au nord. Lorsque le cours d'eau de ceinture sera mis en service, un trop plein pourra récupérer l'accumulation supplémentaire d'eau en cas de fortes précipitations ou de fonte de neige importante.

- Un questionnement a été soulevé en 2019 quant à la capacité de réception d'eau de la première portion du cours d'eau. Graymont va surveiller cette portion lors de la mise en eau, pour en déterminer sa capacité et le besoin, si nécessaire, de procéder à des corrections. Une butte de roche a été volontairement laissée afin de ne rien briser inutilement. À cet endroit du cours d'eau, seule l'eau de pompage y passe, puisque l'eau provenant de la fonte des neiges et des précipitations s'accumule en aval.
- Un permis de la Ville de Bedford a été reçu la semaine dernière pour ériger une clôture jusqu'à la tour d'antenne de Rogers. Ces travaux devraient être exécutés d'ici l'ouverture du Parc Héritage.
- La rue Alcée Rocheleau sera fermée par intermittence pour le pavage. Comme à l'habitude, un avis sera envoyé à l'école avoisinante.
- Concernant la première année d'opération du parc, une personne de l'équipe de Graymont explique que la vision initiale de créer un OBNL ne se concrétisera pas. Considérant que la majorité de l'équipement du Parc est sous garantie pendant la première année, Graymont a décidé de maintenir la responsabilité des opérations du Parc pour l'an 1, avant de la transmettre à une fiducie d'utilité sociale en cours de création. Cela permettra à la compagnie d'honorer les garanties, si nécessaire, et de compléter la mise sur pied de la fiducie. Ce mécanisme fait l'objet de discussions et de réflexions en collaboration avec les trois municipalités avoisinantes. Ultiment, un conseil fiduciaire serait formé et composé de gens de chacune des municipalités, d'une personne de Graymont et, potentiellement, un représentant du public.
- Un avocat apporte un soutien à Graymont dans ses démarches et alimente la réflexion avec les maires. Graymont souhaite que le Parc demeure d'usage récréotouristique. L'acte de fiducie visera à geler la vocation du secteur et éviter tout changement futur.
- Par ailleurs, pour la première année d'opération, un contrat d'opération et d'entretien a été conclu avec la Ville de Bedford pour permettre à la population de réserver le Parc ou de faire part de tout élément à son opérateur :
 - Un membre demande si la première année de gestion par Graymont permettra de mieux connaître les frais d'exploitation. Un autre membre rappelle que Graymont avait, à son souvenir, établi un fonds pour la gestion du parc à long terme. Une personne de l'équipe de Graymont répond que le fonds est actuellement d'une valeur de 1,8 million de dollars et que l'entreprise continuera de contribuer à la hauteur de 250 000\$ annuellement jusqu'à concurrence d'un montant de 2,5 millions de dollars. Pour la première année, les frais d'exploitation seront imputés au budget du Projet Héritage et non à même le fonds.
 - Un membre demande si les coûts d'exploitation ont été estimés à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond que les coûts d'entretien des plantations, de l'entretien et autres sont estimés entre 40 000\$ et 50 000\$ par année.
 - Un membre demande si des assurances de responsabilité sont prévues à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond que l'entreprise a une assurance suffisante qui sera éventuellement transférée à la fiducie.
 - Un membre demande si le 2,5 million vise à couvrir les frais annuels d'exploitation à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond que c'est le but et qu'ensuite, ce sera au conseil fiduciaire de décider si des activités payantes pour contribuer au fonds seront nécessaires. Des réflexions sont déjà en cours notamment pour les tarifs événementiels ou l'admissibilité des chiens. Une autre personne de l'équipe de Graymont ajoute que l'architecte du projet travaille

également à faire des enseignes indiquant les règles du Parc qui seront affichées à temps pour l'ouverture officielle.

- Les dessins envoyés avec la demande de permis des sentiers de la halde prévoient que ces derniers soient complétés avec de la poussière de roche. Des inquiétudes concernant l'entretien de cette poussière de pierre pour des sentiers en pente, ont guidé ce changement. Ce point sera revu avec la ville :
 - Un membre demande comment les accès seront gérés pour éviter que, par exemple, les vélos de montagne n'envahissent les sentiers. Une personne de l'équipe de Graymont répond qu'il n'y aura pas de surveillance 24 heures, mais qu'il y aura des affiches interdisant les vélos et que des plaintes peuvent être déposées à la Sûreté du Québec (SQ).
 - Un membre demande s'il y aura des caméras de surveillance sur place à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond qu'elles sont installées, mais elles ne sont pas encore branchées en raison de règles sur la vie privée qui en complique l'utilisation. Le site ne sera pas non plus clôturé. Des discussions internes sont en cours sur ces points.
 - Un membre mentionne que, si possible, des caméras devraient être utilisées pour décourager les comportements répréhensibles et ajoute que des affiches pourraient indiquer que les gens sont filmés, comme dans les dépanneurs. Une personne de l'équipe de Graymont explique que c'était ce qui était pensé initialement, mais qu'il doit être démontré qu'aucun autre moyen n'existe pour décourager les dommages à la propriété. Pour les dépanneurs, il est démontré que leur usage diminue le vol à l'étalage, mais l'équivalent pour des parcs publics est rare. Si Graymont décide de les utiliser, il devra non seulement justifier légalement leur utilisation aux moyens de preuves, mais aussi former le personnel sur les règles en lien avec leur utilisation afin d'éviter les poursuites.
 - Un membre mentionne que l'impossibilité d'assurer une surveillance en continue du parc devrait justifier l'usage de caméras.
 - Une personne de l'équipe de Graymont mentionne que le parc sera éclairé et que des lumières pourraient rester allumées de la fermeture à l'aube.

5 PRÉSENTATION SUR LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES ET SUIVIS

Le facilitateur mentionne que le point sur les émissions atmosphériques découle de questionnements des membres suivant une présentation de Graymont tenue lors de la dernière rencontre.

- Une personne de l'équipe de Graymont explique que les émissions atmosphériques sont modélisées selon plusieurs facteurs pouvant influencer le déplacement des émissions atmosphériques sortant de la cheminée. Des points, appelés récepteurs sensibles, sont identifiés autour de l'usine, à proximités de résidences, d'un CPE et de l'hôpital. Ces récepteurs permettent de calculer la concentration de différents métaux afin de s'assurer du respect des normes.

Valider le rayon de modélisation de l'air ambiant

- La modélisation couvre un rayon de dix kilomètres sur dix kilomètres avec la carrière comme point central.

Partager la liste des contaminants échantillonnés à la sortie de la cheminée et partager les résultats d'échantillonnage de l'air

La liste des contaminants échantillonnés à la sortie de la cheminée est partagée :

No	Contaminant
1	Antimoine
2	Argent
3	Arsenic
4	Béryllium
5	Cadmium
6	Chrome
7	Cuivre
8	Mercure
9	Nickel
10	Plomb
11	Thallium
12	Vanadium
13	Zinc

Un tableau présentant les différents calculs par récepteur sensible et par contaminant est présenté :

TABLEAU 8-2 : CONCENTRATIONS MAXIMALES MODÉLISÉES AUX RÉCEPTEURS SENSIBLES – MÉTAUX ET MÉTALLOÏDES

Contaminant	Période	Concentration maximales modélisées aux récepteurs sensibles ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) sans bruit de fond								Conc. initiale ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Norme RAA ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)
		CPE	Hôpital	Res 1	Res 2	Res 3	Res 4	Res 5	Res 6		
Antimoine	1 an	3.810E-07	3.407E-07	1.166E-07	3.351E-07	1.438E-07	1.830E-07	1.824E-07	2.928E-07	0.007	0.17
Argent	1 an	1.988E-06	1.777E-06	6.007E-07	1.746E-06	7.495E-07	9.548E-07	9.521E-07	1.528E-06	0.005	0.23
Arsenic	1 an	7.672E-07	6.881E-07	2.374E-07	6.837E-07	2.922E-07	3.690E-07	3.673E-07	5.892E-07	0.002	0.003
Béryllium	1 an	1.960E-07	1.753E-07	5.998E-08	1.724E-07	7.398E-06	9.415E-08	9.388E-08	1.507E-07	0	0.0004
Cadmium	1 an	1.960E-07	1.753E-07	5.998E-08	1.724E-07	7.398E-06	9.415E-08	9.388E-08	1.507E-07	0.003	0.0036
Chrome IV	1 an	1.524E-06	1.366E-06	4.702E-07	1.355E-06	5.794E-07	7.326E-07	7.294E-07	1.170E-06	0.002	0.004
Cuivre	24 h	8.600E-05	8.600E-05	7.800E-05	1.190E-04	1.550E-04	9.600E-05	7.700E-05	8.600E-05	0.2	2.5
Mercure	1 an	8.889E-07	7.950E-07	2.722E-07	7.825E-07	3.357E-07	4.269E-07	4.256E-07	6.831E-07	0.002	0.005
Nickel	24 h	1.479E-05	1.468E-05	1.364E-05	2.147E-05	2.669E-05	1.642E-05	1.309E-05	1.487E-05	0.002	0.014
Plomb	1 an	2.413E-06	2.161E-06	7.427E-07	2.138E-06	9.153E-07	1.159E-06	1.155E-06	1.853E-06	0.025	0.1
Thallium	1 an	4.079E-07	3.650E-07	1.252E-07	3.601E-07	1.543E-07	1.960E-07	1.953E-07	3.134E-07	0.05	0.25
Vanadium	1 an	4.207E-06	3.789E-06	1.323E-06	3.828E-06	1.626E-06	2.027E-06	2.011E-06	3.223E-06	0.01	1
Zinc	24 h	3.180E-04	3.170E-04	2.900E-04	4.490E-04	5.730E-04	3.520E-04	2.840E-04	3.180E-04	0.1	2.5

TABLEAU 8-1 : CONCENTRATIONS MAXIMALES MODÉLISÉES HORS ZONE INDUSTRIELLE – MÉTAUX ET MÉTALLOÏDES

Contaminant	Période	Contribution de l'usine		Concentration initiale		Concentration totale (usine + initiale)		Norme RAA
		µg/m ³	% critère	µg/m ³	% critère	µg/m ³	% critère	µg/m ³
Antimoine	1 an	1.78E-06	1.04E-03	0.007	4.1	7.00E-03	4.119	0.17
Argent	1 an	9.30E-06	4.04E-03	0.005	2.2	5.01E-03	2.178	0.23
Arsenic	1 an	3.47E-06	1.16E-01	0.002	66.7	2.00E-03	66.78	0.003
Béryllium	1 an	9.16E-07	2.29E-01	0	0.0	9.16E-07	0.229	0.0004
Cadmium	1 an	9.16E-07	2.55E-02	0.003	83.3	3.00E-03	83.36	0.0036
Chrome IV	1 an	6.93E-06	1.73E-01	0.002	50.0	2.01E-03	50.17	0.004
Cuivre	24 h	4.57E-04	1.83E-02	0.2	8.0	2.00E-01	8.018	2.5
Mercure	1 an	4.14E-06	8.29E-02	0.002	40.0	2.00E-03	40.08	0.005
Nickel	24 h	7.10E-05	5.07E-01	0.002	14.3	2.07E-03	14.79	0.014
Plomb	1 an	1.11E-05	1.11E-02	0.025	25.0	2.50E-02	25.01	0.1
Thallium	1 an	1.89E-06	7.55E-04	0.05	20.0	5.00E-02	20.00	0.25
Vanadium	1 an	1.79E-05	1.79E-03	0.01	1.0	1.00E-02	1.002	1
Zinc	24 h	1.59E-03	6.36E-02	0.1	4.0	1.02E-01	4.064	2.5

- Certains calculs sont majorés avec la concentration maximale sur 24 heures alors que d'autres sont majorés avec la concentration sur une année. La période choisie par contaminant et la norme d'exposition sont déterminées par le règlement, tout comme la concentration initiale. Le calcul est donc une addition entre la contribution des cheminées de l'usine et cette concentration initiale. Par exemple, si l'arsenic est à 66,7% du critère normé et que la concentration initiale est de 66,7%, cela signifie que la contribution des cheminées est négligeable.
- Le facilitateur rappelle que l'arsenic est soumis à une norme québécoise très basse :
 - Un membre demande à quel moment a été calculée la concentration initiale à quoi le facilitateur répond que c'est une donnée gouvernementale déterminée en fonction d'une zone, mais que la fréquence de prise de données lui est inconnue.
 - Un membre demande si c'est une vraie mesure à quoi le facilitateur répond que ça devrait être le cas, mais ce pourrait aussi être une inférence découlant d'une modélisation.
 - Une personne de l'équipe de Graymont ajoute que c'est une mesure prise dans les parcs industriels.
- Les calculs présentés au tableau tiennent compte de la hauteur de la cheminée, de son diamètre de sortie, de la pression et de la température des gaz à la sortie. Les différents éléments pouvant impacter la direction du panache de fumée sont également considérés comme la météo, les vents dominants ou le taux d'humidité. La modélisation est faite selon le pire scénario possible et la concentration maximale pouvant se retrouver au niveau du sol est calculée :
 - Un membre demande si ce calcul est fait pour toute la zone de dix kilomètres à quoi la personne de l'équipe de Graymont répond que c'est le cas et qu'au-delà de ce périmètre, les contaminants sont trop dispersés.
 - Un membre demande si la concentration est plus élevée pour les maisons plus proches à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond que certaines résidences sur la carte sont moins

impactées malgré leur proximité en raison de la direction des vents dominants. L'hôpital et le CPE auront, au contraire, des concentrations plus élevées étant dans la direction des vents.

- Un membre demande ce que la norme RAA signifie à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond que c'est le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère.
- Un membre demande si tous les contaminants pouvant être dangereux sont pris en compte ajoutant qu'il y a du soufre qui sort des cheminées à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond que la liste des contaminants inclut uniquement les métaux.
- Le facilitateur ajoute que la présence de soufre indique généralement la présence d'autres métaux qu'il transporte en raison de son acidité. La réduction du soufre permet donc souvent de réduire d'autres contaminants.
- Un membre mentionne que le soufre auparavant présent dans l'air est maintenant filtré. L'effet se constate dans les champs où le soufre doit désormais être ajouté comme supplément en agriculture.
- Une personne de l'équipe de Graymont mentionne que ce n'est pas l'utilisation de filtres qui a diminué la présence de soufre, mais plutôt un meilleur processus de combustion qui permet d'en capter plus de 80% avant qu'il ne sorte avec la poussière de chaux vive. Un détecteur en continu pour mesurer la présence du soufre est d'ailleurs installé.

Point sur les émissions de GES : calcul et considérations liées au transport

- Une personne de l'équipe de Graymont mentionne que dans le calcul sur les gaz à effet de serre (GES) de Graymont, le transport sur le site est calculé, mais pas celui des clients :
 - Un membre mentionne que le transport est un effet collatéral des opérations de Graymont, mais que l'entreprise n'a probablement pas de contrôle sur les déplacements.
 - Une personne de l'équipe de Graymont explique que les transporteurs ajoutent leurs déplacements dans leur calcul de GES, mais que ce chiffre n'est pas inclus dans le bilan de Graymont. Un autre élément à considérer est que la chaux vive est achetée par des clients pour en refaire du carbonate ce qui capte une partie du carbone émis lors de sa transformation en oxyde de calcium. Cette réduction du carbone est incluse dans leur bilan et non celui de Graymont.
 - Un membre demande si le transport du charbon à l'usine est compilé dans le calcul à quoi une personne de l'équipe de Graymont dit ne pas connaître la réponse.
 - Le facilitateur explique que les biens achetés par l'entreprise sont inclus dans la déclaration de GES.
 - Un membre mentionne que si l'entreprise utilise d'autres sources de combustible, cela retirera les GES associés au minage du charbon et son transport.
 - Une personne de l'équipe de Graymont explique que l'entreprise paie la taxe carbone associée au combustible et que 2023 est le premier hiver où le gaz naturel a été utilisé. La taxe carbone payée est la taxe fédérale puisque le charbon provient des Grands Lacs.

6 PRÉSENTATION ET DISCUSSION - PLAN D'INAUGURATION DU PARC HÉRITAGE

- Une personne de l'équipe de Graymont annonce aux membres que le parc sera officiellement ouvert le 20 juin à 14h et que l'ensemble des membres du Comité sera invité :
 - Un membre demande si un autobus pourrait être nolisé pour qu'il puisse venir avec sa classe à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond vouloir avoir une classe sur place pour le lancement des jeux d'eau.
- Les propriétaires de l'entreprise veulent être présents lors du lancement, avant l'ouverture du parc au public. La liste d'invités sera composée de M. Godin le président-directeur général de Graymont, les voisins, les membres du comité et les employés de Graymont. Il y aura une petite conférence de presse et ensuite un lunch sans alcool. Les députés fédéral et provincial seront également invités, ainsi que les trois maires et le préfet de la MRC.
- La photo prise en début de rencontre servira à la création d'un cahier souvenir, qui servira de livre mémorisant les différents jalons des cinq premières années de construction du Parc Héritage.
- La directrice de l'usine en profite pour mentionner qu'elle a obtenu un autre poste au sein de l'entreprise et que ce sera M. Alexandre Renaud qui occupera son poste. Elle demeurera impliquée dans le projet pour l'inauguration du Parc et démarrer la fiducie.

7 BILAN DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE SUIVI ET DISCUSSION

L'animateur explique que l'entreprise Transfert Environnement et Société travaille avec plusieurs comités et que l'étape du bilan permet d'identifier ce qui a bien fonctionné et ce qui est à améliorer.

- Le Comité a démarré au lancement du projet il y a cinq ans, en 2018. Le mandat du comité était de discuter de la gestion des travaux à proximité des riverains pour en diminuer les impacts.
- L'ouverture du Parc marque un succès et presque tous les membres participent aux travaux du Comité depuis sa création il y a 5 ans.
- Alors que c'était la première fois que l'entreprise mettait en place ce type de mécanisme, des questions et inquiétudes existaient de part et d'autre, mais au fil des rencontres une confiance s'est bâtie. Les sujets discutés ont par ailleurs permis l'élargissement progressif du mandat.
- Le facilitateur demande aux membres de partager leurs réflexions quant au bilan et par rapport à la continuité d'un mécanisme de suivi comme le comité :
 - Un membre mentionne avoir été le dernier à s'ajouter à la liste des membres et tient à souligner sa réaction positive au constat de l'ampleur des efforts mis pour minimiser les impacts du projet et de la disponibilité de l'entreprise à répondre aux questions. Les résultats sont tangibles. Il ajoute qu'il ne sait pas si un comité est nécessaire pour la suite compte tenu de la présence de la fiducie.
 - Un membre demande si ce sera l'entièreté du terrain du projet ou seulement le parc récréotouristique qui sera transféré à la fiducie ajoutant qu'en cas de transfert en totalité, un questionnement se pose sur la responsabilité pour les travaux.
 - Une personne de l'équipe de Graymont explique que seulement le terrain du parc sera transféré à la fiducie puisque le reste du terrain prendra jusqu'à 15 ans à remplir selon la limite imposée par la CPTAQ. Éventuellement, ce qui est envisagé est de céder les autres terrains en phase à la

- fiducie. Pour les collines, celles-ci seront remplis pendant 15 ans. Graymont a une obligation de réhabilitation, ce qui deviendra éventuellement une zone agricole boisée.
- Un membre demande si cette portion sera visible à l'arrière du terrain à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond qu'elle sera visible du sommet de la colline et qu'une clôture délimitera la zone du parc récréotouristique qui sera transférée à la fiducie. Du sommet, les travaux sont visibles et le mur-écran pour cacher la machinerie va demeurer.
 - Le facilitateur demande au membre si sa question visait à déterminer l'utilité d'un mécanisme de suivi à quoi le membre répond que c'est effectivement le cas. Le membre voulait également comprendre les responsabilités de la fiducie afin de savoir si un lien doit être maintenu avec la communauté.
 - Une personne de l'équipe de Graymont propose qu'une dernière rencontre du comité ait lieu en septembre pour déterminer la place et la pertinence d'un mécanisme de suivi, mentionnant que ce sera le nouveau directeur d'usine qui pourra confirmer ou non son désir de le faire.
 - Un membre propose qu'un éventuel mécanisme ne soit plus seulement associé au Projet Héritage, mais plutôt aux activités de l'usine à quoi le facilitateur ajoute qu'il est commun de voir des comités de bon voisinage ou des comités de liaison à ce sujet.
 - Un membre explique que, dans sa perspective, le mandat du comité n'a pas été élargi et que c'est important de discuter avec les gens proches du projet de la question de l'eau des puits, du dynamitage et d'autres sujets connexes aux opérations. C'est une extension positive du mandat.
 - Le facilitateur ajoute que parler du Projet Héritage ne pouvait se faire dans un vase clos puisque certaines opérations de la carrière permettaient de bâtir le projet, mais rappelle que le mandat initial portait sur le suivi des travaux du Projet Héritage.
 - Un membre mentionne qu'il faut également tenir compte des générations futures. Dans 50 ans, ce seront de nouvelles personnes qui vivront avec ce projet.
 - Un membre suggère qu'un comité de bon voisinage pourrait être pertinent concernant les opérations de l'usine, au-delà du parc récréotouristique.
 - Un membre mentionne être satisfait du travail accompli et des réponses obtenues, notamment au sujet de la gestion de l'eau. Une personne de l'équipe de Graymont remercie le membre pour son commentaire et souligne le souci interne d'être transparent.
 - Concernant le sujet de l'eau, une personne de l'équipe de Graymont explique que des sondes de suivi de niveau seront installées dans les puits dans les prochaines semaines et permettront d'avoir des mesures des niveaux d'eau prises toutes les 15 minutes. Les données seront transmises à un hydrogéologue aux six mois pour prévenir des situations problématiques potentielles. Cette mesure permettra à Graymont d'être en mode préventif plutôt que réactif.
 - Un membre suggère que le sujet de l'eau fasse l'objet de suivis avec des membres de la communauté, mais à une fréquence moins soutenue.
 - Un membre demande si les stations de mesure du bruit sont retirées à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond que l'accumulation des données des cinq dernières années démontre que les méthodes en place fonctionnent. L'entreprise souhaite donc retirer les stations. Le sismographe à côté de l'école demeurera toutefois.
 - Un membre souligne la pertinence de continuer à tenir des rencontres pour partager ces données.

- Un membre revient sur les « level logger » et demande si l'objectif est de gérer le pompage d'eau dans la carrière, ce qui pourrait avoir un effet sur la nappe phréatique. Une personne de l'équipe de Graymont répond que le but est plutôt de prévenir un potentiel impact et de mettre en place des mesures correctives, telles que creuser un autre puits ou approfondir les puits existants.
- Un membre appuie la suggestion d'un mécanisme de suivi pour la gestion de l'eau, car puisque Graymont va continuer à pomper l'eau, les impacts sur les voisins pourront être anticipés en amont.
- Un membre demande si les « level logger » seront installés sur les puits des résidents, à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond que pour le moment non, mais qu'en cas de demande, la mesure pourrait être considérée.
- Un membre demande si Graymont a pris une décision concernant le site internet du projet à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond qu'une page sera ajoutée au site actuel avec des informations sur les opérations du Parc. Lorsque la fiducie reprendra la charge du projet, le conseil d'administration pourra décider de la suite. Graymont pourra alors rapatrier le volet construction du site et la fiducie le volet opérationnel. Les documents sur le site seront gardés par l'entreprise.
- Un membre demande si un autre projet du genre existe en Amérique du Nord à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond que ce qui rend le Projet Héritage unique est qu'il a été construit pendant les années d'opérations de l'entreprise. Habituellement ce type de projet est mis en œuvre à la fermeture.
- Un membre mentionne que certaines personnes sont déjà allées au sommet de la colline. Des photos ont circulé et les gens trouvent ça beau.
- Une personne de l'équipe de Graymont mentionne qu'effectivement les sentiers sont maintenant sécuritaires, ce qui n'était pas le cas l'année dernière. Par contre, les sentiers ne seront pas entretenus l'hiver et seules la butte de glisse et une partie du stationnement seront disponibles. Le pavillon sera fermé et pendant les mois d'ouverture, un verrouillage automatique permettra de le barrer en dehors des heures d'ouverture. La fiducie pourra décider de la programmation hivernale.
- Une membre souligne la satisfaction d'avoir participé au comité et l'importance de gérer les projets en collaboration avec les citoyens. Le fait d'avoir débordé du mandat initial a certainement permis à tout le monde d'apprendre beaucoup de choses. Poursuivre les suivis serait pertinent, mais la fréquence peut être moindre.
- Une personne de l'équipe de Graymont mentionne qu'une rencontre ou deux par année pourrait répondre au besoin de suivis exprimé par les membres.
- Le facilitateur souligne que c'est un mécanisme avec un important potentiel de partage de savoir et de mise à niveau avec de nouvelles personnes de la région intéressées à s'impliquer.
- Une personne de l'équipe de Graymont et le facilitateur demandent aux membres si a posé des questions aux membres en lien avec le projet.
- Une membre répond avoir reçu des questions concernant le fonctionnement de la carrière, ce qui ne touche pas le projet Héritage en soi. Cela contribue à la pertinence d'un mécanisme d'information sur les activités de l'entreprise par le biais d'un pamphlet ou d'un comité. Les questions concernaient le plus souvent la nappe phréatique et le dynamitage.

- Un membre souligne que certaines personnes ne savent même pas qu'il y a une carrière à Bedford.
- Un membre ajoute que la quantité de plaintes a été minimale en cinq ans pour un projet de cette envergure.
- Une personne de l'équipe de Graymont explique que l'obtention des permis a pris 10 ans et que le travail de préparation a permis de mener à bien ce projet. Un membre ajoute que les échéanciers ont même été respectés malgré la pandémie.

8 SUIVI DES SIGNALEMENTS

Une personne de l'équipe de Graymont mentionne que le 22 février dernier, une rencontre a eu lieu avec deux organismes : Mères au Front et les Amis de la Terre. La rencontre visait à discuter du bilan de GES de l'entreprise et plus particulièrement les stratégies pour atteindre la carboneutralité en 2050.

Une seule situation de signalement a eu lieu le 19 janvier 2023. Un dépassement dans les matières en suspension a été constaté (98mg/l alors que la limite est à 50 mg/l). La source du dépassement était les travaux d'excavation.

9 PROCHAINES ÉTAPES / PROCHAINE RENCONTRE

L'invitation officielle pour l'ouverture du parc passera par Transfert Environnement et Société et sera transmise aux membres.

Actions de suivi	Échéancier	Suivi
Compléter le compte rendu de la Rencontre #20	Mai 2023	Fait
Validation du compte rendu de la Rencontre #20	Mai 2023	À faire
Envoi du Doodle aux membres afin de déterminer la date de la prochaine rencontre	Août 2023	À faire
Envoi de la convocation Outlook pour la prochaine rencontre en plus d'un courriel comprenant le lien de connexion à la rencontre	Août 2023	À faire
Partager des détails sur l'établissement des concentrations initiales pour les émissions atmosphériques, notamment la fréquence de prise de données.	Septembre 2023	À faire
Valider le rayon de modélisation de l'air ambiant	24 avril 2023	Fait
Partager la liste de contaminants échantillonnés à la sortie de la cheminée	24 avril 2023	Fait
Partager les résultats d'échantillonnage de l'air	24 avril 2023	Fait
Publier la présentation sur les ouvrages prévus dans le Parc sur le site internet du Projet Héritage et en aviser les membres	24 avril 2023	Fait
Confirmer que d'autres bornes de recharge pour voitures électriques pourront être ajoutées au stationnement dans le futur	24 avril 2023	Fait

10 VARIA

Aucun varia.

11 FIN DE LA RENCONTRE

La rencontre se termine à 20h30.

Production du compte rendu

Anne Bélanger, Transfert Environnement et Société
Secrétaire du Comité

Annexe I :

Liste de présences

LISTE DES PRÉSENCES – 5 OCTOBRE 2022

COMPOSITION	NOM DES MEMBRES	Présence
MEMBRES DU COMITÉ		
Membres citoyens		
Citoyen #1	Pierre Gervais	X
Citoyen #2	Isabelle Bernard	X
Citoyen #3	Urbain Swennen	X
Membres citoyens substitués		
Citoyen substitut #1	Julie Muzzi	
Citoyen substitut #2	Guylaine Forget	
Citoyen substitut #3	Sébastien Paris	
Représentant d'organismes locaux		
Représentant du milieu socio-économique (RGABR)	Kevin Craft	X
Représentants municipaux		
Représentante de la Ville de Bedford	Marie-Pier Tougas	X
Représentante substitut de la Ville de Bedford	Marie-Ève Brin	
Représentante de Stanbridge Station	Sylvie Bernatchez	X
Représentant du Canton de Bedford	M. Daniel Rivet	X
Représentants de Graymont (Coordination)		
Directrice de l'usine de Bedford	Claudia Houde	X
Responsable relations communautaires et environnement	Josée Pinault	X
Coordonnateur du Projet Héritage	Erik Simard	X
PERSONNES-RESSOURCES		
Facilitateur	Isaac Gauthier	X
Secrétaire	Anne Bélanger	X

Annexe II:

Ordre du jour

COMITÉ DE SUIVI

Projet Héritage, Graymont

Bedford

Roulotte de Chantier – Alcée-Rocheleau

Lundi 24 avril 2023, 18 h 30 – 20 h 30

Ordre du jour (proposition)

- 18 h 30 Mot de bienvenue et approbation de l'ordre du jour
- 18 h 35 Photo de groupe du Comité
- 18 h 45 Actions de suivi de la précédente rencontre :
- Publication de la présentation sur les ouvrages prévus dans le Parc sur le site internet du Projet Héritage
 - Confirmer que d'autres bornes de recharge pour voitures électriques pourront être ajoutées au stationnement dans le futur
- 18 h 55 Avancement des travaux
- Plantations – mesures en place pour la régénération
- 19 h 05 Présentation sur les émissions atmosphériques et suivis :
- Valider le rayon de modélisation de l'air ambiant
 - Partager la liste des contaminants échantillonnés à la sortie de la cheminée
 - Partager les résultats d'échantillonnage de l'air
 - Point sur les émissions de GES : calcul et considérations liées au transport
- 19 h 20 Présentation et discussion – Plan d'inauguration du parc Héritage
- 19 h 45 Bilan des activités du Comité de suivi et discussion
- 20 h 10 Suivi des signalements
- 20 h 20 Prochaines étapes / prochaine rencontre
- 20 h 25 Varia
- 20 h 30 Fin de la rencontre